

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

PEUGEOT SA

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 234 618 266 €.
Siège social : 75, avenue de la Grande Armée, Paris 16ème.
552 100 554 R.C.S. Paris.

Avis de convocation.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société PEUGEOT SA, société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 234.618.266 Euros, ayant son siège social à Paris 16ème, 75 avenue de la Grande Armée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 552 100 554, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire à Paris 16ème, 75 avenue de la Grande Armée, le vingt trois mai deux mille sept à dix heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

Assemblée délibérant comme Assemblée Générale ordinaire.

- Rapport de gestion du Directoire sur l'exercice 2006, rapport du Conseil de Surveillance, rapport général et rapport sur les comptes consolidés des Commissaires aux comptes.
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2006.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2006.
- Affectation des résultats et mise en distribution du dividende.
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.
- Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Jean-Philippe PEUGEOT.
- Ratification de la cooptation de Monsieur Robert PEUGEOT comme membre du Conseil de Surveillance et renouvellement de son mandat.
- Nomination de Monsieur Henri Philippe REICHSTUL comme nouveau membre du Conseil de Surveillance.
- Nomination de Monsieur Geoffroy ROUX de BEZIEUX comme nouveau membre du Conseil de Surveillance.
- Autorisation d'un programme de rachat d'actions.

Assemblée délibérant comme Assemblée Générale extraordinaire.

- Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet d'émettre des titres donnant directement ou indirectement accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription.
- Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant directement ou indirectement accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription.
- Autorisation donnée au Directoire d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital.
- Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet d'émettre des actions de la Société réservées aux salariés.
- Autorisation donnée au Directoire de réduire le capital par voie d'annulations d'actions rachetées par la Société.
- Autorisation donnée au Directoire d'utiliser les délégations et autorisations en période d'offre publique portant sur les titres de la Société.
- Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique portant sur les titres de la Société.
- Autorisation donnée au Directoire de consentir des options d'achat d'actions.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut prendre part à cette Assemblée ou s'y faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire.

Toutefois, pour être admis à assister à cette Assemblée, à voter par correspondance ou s'y faire représenter :

1. les actionnaires propriétaires d'actions nominatives devront être inscrits en compte «nominatif pur» ou «nominatif administré» au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée, à zéro heure, heure de Paris.
2. les actionnaires propriétaires d'actions au porteur devront être enregistrés au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée, soit le dix-huit mai 2007, à zéro heure, heure de Paris.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité sera constaté par une attestation de participation délivrée par cet intermédiaire habilité en annexe au formulaire de vote à distance ou par procuration ou à la demande de carte d'admission établi au nom de l'actionnaire. Une attestation pourra également être délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'Assemblée et qui n'aura pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Tout actionnaire souhaitant voter à distance ou par procuration et qui n'aurait pu se procurer le formulaire de vote auprès d'un intermédiaire habilité, pourra demander ce formulaire par simple lettre adressée à la Société (Direction Financière et Informatique, Service de la Communication Financière 75 avenue de la Grande Armée 75116 PARIS). Cette demande devra être reçue par la Société six jours au moins avant la date de l'Assemblée, soit le dix-sept mai 2007.

Les votes à distance ou par procuration ne pourront être pris en compte que si les formulaires dûment remplis et signés, accompagnés de l'attestation de participation parviennent au siège de la Société trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Tout actionnaire ayant transmis son formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration ou ayant demandé une carte d'admission ne peut plus choisir un autre mode de participation. Il peut cependant céder tout ou partie de ses actions.

Le Directoire.

0705302